

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
COMMUNE DE PABU**

*Séance du 9 décembre 2024*

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 9 décembre 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 02/12/2024 / Date d'affichage : 02/12/2024*

**ETAIENT PRESENTS** : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - HENRY BERNARD - KERBIROU David - LE BAIL Joel – LEFEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents : 16 / Voitants : 20*

**ABSENTS :**

GAC PHILIPPE (Procuration à PIERRE SALLIOU)  
GALARDON PIERRICK (Procuration à GUILLAUME LOUIS)  
COCGUEN MARIE-JOSEE (Procuration à DENISE THOMAS)  
RONGIER CLAUDE (Procuration à CHRISTINE BECHET)  
LE COENT Marina  
BROUDIC Fabienne  
KARROUMI Jamila

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. PRIGENT**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

L'appel à projets commun DETR/DSIL par lequel l'Etat peut contribuer à financer certains projets des communes, a été ouvert en septembre et jusqu'au 16 décembre 2024. Il convient de délibérer pour solliciter expressément une subvention DETR pour 2025 pour le projet d'extension du parc animalier. Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention d'un montant représentant 30% du coût représenté par les dépenses H.T. éligibles du projet.

Vu, le plan de financement suivant,

<b>Plan de financement Extension espace sportif et de loisirs</b>			
<b>Dépenses prévues (HT) :</b>		<b>Recettes attendues :</b>	
		<b>attendues :</b>	
Acquisition terrain	42 500.00 €	DETR sollicitée	33 286.00 €
Implantation et réalisations clotures	7 651.74 €		
Réalisation des cheminements	28 051.64 €		

Abattage arbres	2 601.80 €		
Création îlots de végétation	14 535.00 €		
Plantations	8 414.12 €	Autofinancement	77 670.70 €
Engazonnement	7 202.40 €		
Total	110 956.70 €	Total	110 956.70 €

Entendu le rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention de ce projet au titre de l'appel à projets DETR 2025 à hauteur de 33 286.00 €
- **S'ENGAGE** à commencer les travaux durant l'exercice budgétaire duquel relève la notification de l'arrêté préfectoral et s'engage à assurer le financement de l'opération
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles de chacun des fonds sollicités

Entendu son rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme  
Le Maire  
Pierre SALLIOU

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PABU

*Séance du 9 décembre 2024*

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 9 décembre 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 02/12/2024 / Date d'affichage : 02/12/2024*

**ETAIENT PRESENTS :** SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - HENRY BERNARD - KERBIROU David - LE BAIL Joel – LEFEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents : 16 / Votants : 20*

### **ABSENTS :**

GAC PHILIPPE (Procuration à PIERRE SALLIOU)  
GALARDON PIERRICK (Procuration à GUILLAUME LOUIS)  
COCGUEN MARIE-JOSEE (Procuration à DENISE THOMAS)  
RONGIER CLAUDE (Procuration à CHRISTINE BECHET)  
LE COENT Marina  
BROUDIC Fabienne  
KARROUMI Jamila

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. PRIGENT

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – COUVERTURE ECOLE CROISSANT**

L'appel à projets commun DETR/DSIL par lequel l'Etat peut contribuer à financer certains projets des communes, a été ouvert en septembre et jusqu'au 16 décembre 2024. Il convient de délibérer pour solliciter expressément une subvention DETR pour 2025 pour le projet de réfection de la couverture de l'école du Croissant. Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention d'un montant représentant 30% du coût représenté par les dépenses H.T. éligibles du projet (soit 56 580.00 €).

Vu, le plan de financement suivant,

### **Plan de financement Réfection couverture Ecole Croissant**

<b>Dépenses prévues (HT) :</b>		<b>Recettes attendues : attendues :</b>	
Travaux d'étanchéité	130 200.00 €	DETR sollicitée	56 580.00 €
Isolation	40 500.00 €		

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PABU

*Séance du 9 décembre 2024*

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 9 décembre 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 02/12/2024 / Date d'affichage : 02/12/2024*

**ETAIENT PRESENTS :** SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - HENRY BERNARD - KERBIROU David - LE BAIL Joel – LEFEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents : 16 / Votants : 20*

**ABSENTS :**

GAC PHILIPPE (Procuration à PIERRE SALLIOU)  
GALARDON PIERRICK (Procuration à GUILLAUME LOUIS)  
COCGUEN MARIE-JOSEE (Procuration à DENISE THOMAS)  
RONGIER CLAUDE (Procuration à CHRISTINE BECHET)  
LE COENT Marina  
BROUDIC Fabienne  
KARROUMI Jamila

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. PRIGENT

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET N°4**

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement budgétaire. Il propose que soient effectuées les opérations suivantes :

	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b> Chapitre 012 Dépenses de personnel Compte 6413 Personnel non titulaire	30 000.00 €	
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b> Chapitre 74 Dotations et Participations Compte 741121 Dotation de solidarité rurale	30 000.00 €	

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 022-212201610-20241209-D03091224-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** la modification budgétaire telle que présentée ci-dessus

---

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme  
Le Maire  
Pierre SALLIOU

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
COMMUNE DE PABU**

*Séance du 9 décembre 2024*

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 9 décembre 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 02/12/2024 / Date d'affichage : 02/12/2024*

**ETAIENT PRESENTS** : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - HENRY BERNARD - KERBIROU David - LE BAIL Joel – LEFEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents : 16 / Votants : 20*

**ABSENTS** :

GAC PHILIPPE (Procuration à PIERRE SALLIOU)  
GALARDON PIERRICK (Procuration à GUILLAUME LOUIS)  
COCGUEN MARIE-JOSEE (Procuration à DENISE THOMAS)  
RONGIER CLAUDE (Procuration à CHRISTINE BECHET)  
LE COENT Marina  
BROUDIC Fabienne  
KARROUMI Jamila

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. PRIGENT

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET N°5**

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement budgétaire. Il propose que soient effectuées les opérations suivantes :

	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b> Chapitre 040 Opérations d'ordre Compte 2131 Construction bâtiments publics	18 000.00 €	
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b> Chapitre 042 Opérations d'ordre Compte 72 Production immobilisée	18 000.00 €	

	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b> Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	18 000.00 €	
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b> Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	18 000.00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** la modification budgétaire telle que présentée ci-dessus

---

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme  
Le Maire  
Pierre SALLIOU

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
COMMUNE DE PABU**

*Séance du 9 décembre 2024*

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 9 décembre 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 02/12/2024 / Date d'affichage : 02/12/2024*

**ETAIENT PRESENTS :** SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - HENRY BERNARD - KERBIROU David - LE BAIL Joel – LEFEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents : 16 / Votants : 20*

**ABSENTS :**

GAC PHILIPPE (Procuration à PIERRE SALLIOU)  
GALARDON PIERRICK (Procuration à GUILLAUME LOUIS)  
COCGUEN MARIE-JOSEE (Procuration à DENISE THOMAS)  
RONGIER CLAUDE (Procuration à CHRISTINE BECHET)  
LE COENT Marina  
BROUDIC Fabienne  
KARROUMI Jamila

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. PRIGENT**

**OBJET : AUTORISATION DE MANDATEMENT PAR ANTICIPATION DE  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025**

Vu, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le montant des dépenses d'investissement prévues au budget 2023 (hors remboursement d'emprunt)  
de 2 101 329.09 € et l'application de l'article précité à hauteur maximale de 525 332.27 €

Il est proposé au conseil d'autoriser ce mandatement par anticipation afin de pouvoir régler certaines opérations d'investissement en cours selon les modalités suivantes :

Opérations d'investissement	Affectation	Montant BP	1/4 montant
<b>011 ACQUISITIONS DIVERSES</b>			
	2158 Autres installations, matériel	25 000.00 €	6 250.00 €
	2183 Matériel de bureau et informatique	10 000.00 €	2 500.00 €
	2184 Mobilier	5 000.00 €	1 250.00 €

<b>013 VOIRIE</b>	212 Agencements et aménagements	10 000.00 €	2 500.00 €
	21538 Autres Réseaux	12 000.00 €	3 000.00 €
	231 Immobilisations corporelles	309 000.00 €	77 250.00 €
	2158 Autres installations, matériel	20 000.00 €	5 000.00 €
<b>029 PARC ANIMALIER BOURG</b>	212 Agencements et aménagements	5 000.00 €	1 250.00 €
	2135 Installations générales	20 000.00 €	5 000.00 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	15 000.00 €	3 750.00 €
<b>035 ECOLES</b>	2183 Matériel de bureau et informatique	10 000.00 €	2 500.00 €
	2184 Mobilier	10 000.00 €	2 500.00 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	2 000.00 €	500.00 €
<b>15 ECOLE LE CROISSANT SELF</b>	231 Constructions	450 000.00 €	112 500.00 €
<b>16 BATIMENTS DIVERS</b>	2135 Installations agencement	30 000.00 €	7 500.00 €
	2188 Autres immobilisations	20 000.00 €	5 000.00 €
<b>38 SALLE POLYVALENTE</b>	231 Constructions	65 000.00 €	16 250.00 €
	2184 Mobilier	15 000.00 €	3 750.00 €
<b>39 RUE DE L'ARMOR</b>	2313 Constructions	190 000.00 €	47 500.00 €
<b>40 AVENUE PIERRE LOTI</b>	2313 Constructions	100 000.00 €	25 000.00 €

Total 212	3 750.00 €
Total 2135	12 500.00 €
Total 21538	3 000.00 €
Total 2158	11 250.00 €
Total 2183	5 000.00 €
Total 2184	7 500.00 €
Total 2188	9 250.00 €
Total 231	278 500.00 €
<b>Total articles</b>	<b>330 750.00 €</b>

Entendu le rapport, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tel qu'exposé ci-dessus et à hauteur de 330 750.00 € dans les proportions figurant au tableau ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 022-212201610-20241209-D05091224-DE

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme  
Le Maire  
Pierre SALLIOU

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
COMMUNE DE PABU**

---

*Séance du 9 décembre 2024*

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 9 décembre 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 02/12/2024 / Date d'affichage : 02/12/2024*

**ETAIENT PRESENTS** : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - HENRY BERNARD - KERBIROU David - LE BAIL Joel – LEFEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents : 16 / Votants : 20*

**ABSENTS** :

GAC PHILIPPE (Procuration à PIERRE SALLIOU)  
GALARDON PIERRICK (Procuration à GUILLAUME LOUIS)  
COCGUEN MARIE-JOSEE (Procuration à DENISE THOMAS)  
RONGIER CLAUDE (Procuration à CHRISTINE BECHET)  
LE COENT Marina  
BROUDIC Fabienne  
KARROUMI Jamila

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. PRIGENT

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2024**

Dans le cadre d'une sollicitation annuelle du département, il est proposé au conseil municipal de verser 1000.00 € pour abonder le fonds d'aide aux jeunes 2024. Ce fonds géré par les missions locales peut être mobilisé pour accompagner des jeunes ayant rencontré des difficultés de subsistance, de logement, de santé ou de mobilité (financement d'indemnités pour du carburant, des leçons de conduite...).

Entendu son rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'allouer à titre exceptionnel une subvention de 1000 € au Département des côtes d'Armor (service insertion et économie sociale et solidaire) au titre du fonds d'aide aux jeunes

**DIT** que les crédits seront prélevés sur l'article 65733 du Budget primitif 2024.

---

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Envoyé en préfecture le 12/12/2024  
Reçu en préfecture le 12/12/2024  
Publié le  
ID : 022-212201610-20241209-D06091224-DE

Pour copie conforme  
Le Maire  
Pierre SALLIOU

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
COMMUNE DE PABU**

*Séance du 9 décembre 2024*

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 9 décembre 2024 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

*Date de convocation : 02/12/2024 / Date d'affichage : 02/12/2024*

**ETAIENT PRESENTS** : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - HENRY BERNARD - KERBIROU David - LE BAIL Joel – LEFEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence - PRIGENT MELANIE - RAULT Jean-François - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

*En exercice : 23 / Présents : 16 / Votants : 20*

**ABSENTS** :

GAC PHILIPPE (Procuration à PIERRE SALLIOU)  
GALARDON PIERRICK (Procuration à GUILLAUME LOUIS)  
COGUEUEN MARIE-JOSEE (Procuration à DENISE THOMAS)  
RONGIER CLAUDE (Procuration à CHRISTINE BECHET)  
LE COENT Marina  
BROUDIC Fabienne  
KARROUMI Jamila

**SECRETARE DE SEANCE** : M. PRIGENT

**OBJET : DEPENSES SALON DES MAIRES 2024**

Le salon des Maires s'est tenu les 19,20 et 21 novembre 2024. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accepter la prise en charge les différents frais liés à cette visite et, en particulier :

Les frais d'hébergement assumés par Pierre Salliou, Maire, au titre des deux nuitées passées à l'établissement « Hôtel du Maine 16 rue Maison Dieu, 75014 Paris », par les cinq participants membres du conseil municipal de Pabu, pour un montant de 1777.25 €

Entendu le rapport, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de prendre en charge les frais d'hébergement de la délégation municipale au salon des maires 2024 pour un montant de 1777.25 € assumés par M. Le Maire

**DIT** que cette dépense sera imputée au Budget primitif 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 022-212201610-20241209-D07091224-DE

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme  
Le Maire  
Pierre SALLIOU

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

